

COMMUNE DE FELCE (Haute-Corse)
SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 5 février 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Jean-Mathieu NICOLAI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription : Mr Jacques Philippe ALESSANDRINI, en son vivant dt à BASTIA (20600), rdce Le Richelieu, bât B, né à FELCE (20234), le 16/01/1928, veuf de Mme Yvette AUFFRET, décédé à BASTIA (20600) le 30/04/2020.

DESIGNATION DU BIEN :
COMMUNE DE FELCE (HC) :

1° Deux lots de BIEN NON DELIMITE (BND) cadastrés :

Section	N°	Lieudit	Surface du lot	Surface totale
B	164	FUNTANELLE	00 ha 49 a 30 ca	03 ha 44 a 99 ca
B	165	FUNTANELLE	02 ha 29 a 84 ca	04 ha 59 a 68 ca

2° Deux parcelles de terre cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	310	TIGLIO	00 ha 06 a 96 ca
C	565	PUNTALE	00 ha 05 a 38 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS
Me Jean-Mathieu NICOLAI